

Décision

Générale

colonial

Décision n° 852 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 852

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Abdi Farah. dit «Chaida Nashaaÿ. agent de 2e classe, 3° échelon, du Cadre territorial des Postes et Télécommunications, en service à l'Office des Postes et Télécommunications, est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension. pour compter du 13 mars 1967. pour abandon de poste. Pour compter de la même date, l'intéressé est radié du contrôle des effectifs du personnel des Cadres territoriaux de la Côte Française des Somalis.